

Bonjour et bienvenue! Nous nous réjouissons de votre visite au Fun Forest et vous souhaitons beaucoup de plaisir. Veuillez remplir ce formulaire et lire attentivement nos conditions générales afin de pouvoir accéder au Parc Aventure. Notez que les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte.

A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES SVP!

FAMILLE / INDIVIDUELS

(Autorisation parentale d'entrer au Fun Forest pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans)

NOM DU REPRESENTANT LEGAL	_____
PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL	_____
RUE	_____
CP/LIEU/PAYS	_____
TELEPHONE	_____
ADRESSE EMAIL	_____
PRENOM DE L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

GROUPES / ECOLES

NOMBRE DE PARTICIPANTS	_____
ENTREPRISE, GROUPE OU ORGANISATION	_____
NOM ET PRENOM DE L'ORGANISATEUR	_____
RUE	_____
CP/LIEU/PAYS	_____
TELEPHONE	_____
ADRESSE EMAIL	_____

Nous garantissons que nous ne communiquerons aucunement vos coordonnées à des tiers et que nous les utiliserons uniquement afin de vous faire profiter de nos nouveautés, offres et manifestations au Parc Aventure.

Je garantis par ma signature avoir lu et compris les conditions générales du Parc Aventure.

DATE

SIGNATURE



CONDITIONS GENERALES FUN FOREST – PARC AVENTURE

1. Chaque participant se doit de lire ces conditions générales avant d'entrer dans le Parc Aventure. Par sa signature, il confirme avoir pris connaissance des règles d'utilisation et s'engage à les respecter. Pour les participants mineurs : les représentants légaux doivent prendre connaissance des règles à respecter et en informer les mineurs concernés avant que ceux-ci n'entrent au Parc Aventure. Par leur signature, les représentants légaux s'engagent à avoir lu, compris et transmis les règles en vigueur aux participants mineurs. **Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés par un adulte sur les parcours.**
2. L'utilisation du Parc Aventure est liée à des risques. Le point 7 fait foi pour déterminer la responsabilité de Fun Forest.
3. Le parc est ouvert à tous les visiteurs à partir de 5 ans qui ne souffrent pas d'une maladie, d'une atteinte psychique ou physique, qui pourrait représenter un danger pour leur propre santé ou celle d'autrui au sein du parc. Les personnes sous l'influence de l'alcool, de drogue ou de médicaments ou toute autre substance enivrante ne sont pas autorisées à entrer dans le Parc Aventure.
4. **L'utilisation de téléphones mobiles, caméras, appareils photo est strictement interdite sur les parcours. Veuillez vous séparer de tout objet pouvant représenter un danger pour vous-même ou pour autrui et attacher les longs cheveux.**
5. **Chaque participant doit prendre part à l'instruction de sécurité dans sa totalité avant de pouvoir participer aux activités du Parc Aventure.** Toutes les informations et décisions de l'organisateur ou du moniteur doivent être respectées. Nous nous réservons le droit d'exclure du parc toute personne ayant commis une infraction ou toute personne n'ayant pas respecté les règles de sécurité imposées par l'organisateur ou le moniteur. En cas de non respect de ces règles, Fun Forest décline toute responsabilité en cas de dommages.
6. **Les équipements prêtés par Fun Forest (casque, harnais, longes de sécurité avec mousquetons) doivent être utilisés conformément aux instructions de l'organisateur ou du moniteur. Ces équipements ne doivent ni être échangés, ni être ôtés durant le parcours et doivent être retournés après utilisation. Les mousquetons doivent toujours être accrochés au câble de sécurité. Lors des changements, un des mousquetons doit toujours être attaché au câble de sécurité. Il est strictement interdit de décrocher les deux mousquetons à la fois. L'utilisation du câble métallique doit être exactement conforme aux explications de l'organisateur ou du moniteur. En cas de doute, veuillez vous adresser à ce dernier.**
7. **L'entreprise Fun Forest répond dans le cadre des dispositions juridiques pour les dommages corporels. En ce qui concerne les préjudices pécuniaires ou les dommages matériels, le Fun Forest se porte garant uniquement en cas de négligence grave de l'organisateur ou du moniteur. Les dommages éventuels causés sur les vêtements ne sont pas pris en charge par Fun Forest.**
8. Chaque poste ne peut être utilisé que par une personne à la fois. Les plate-formes peuvent accueillir max. 3 personnes.
9. La direction se réserve le droit d'exclure les personnes ne se conformant pas à ce règlement. La direction se réserve également des droits de modifications pour des raisons techniques de sécurité (feu, tempête, orage, etc.). Dans ce cas, le billet d'entrée n'est pas remboursable. Si un participant désire quitter le parc plus rapidement que prévu, le billet d'entrée n'est pas remboursé.
10. Fun Forest se réserve le droit d'utiliser toute photo, film ou prise de vue à des fins publicitaires ou d'information.
11. Les reportages photographiques à des fins publicitaires sont strictement interdits. En cas de non respect, Fun Forest a le droit de réclamer des dommages-intérêts.